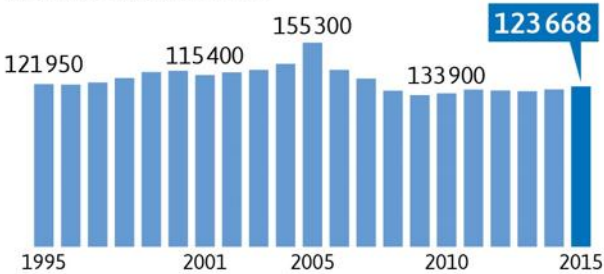


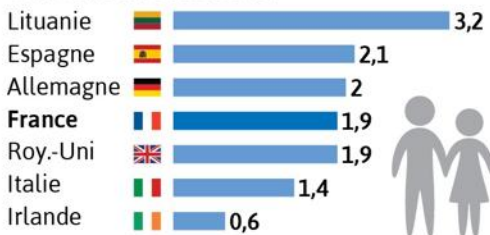
la garde partagée

FRANCE LES DIVORCES

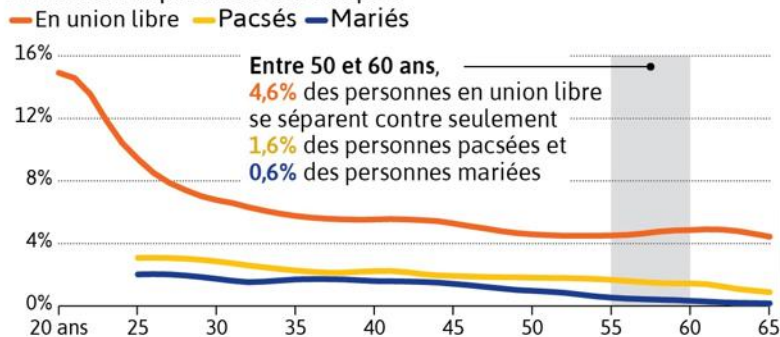
Combien de divorces ?



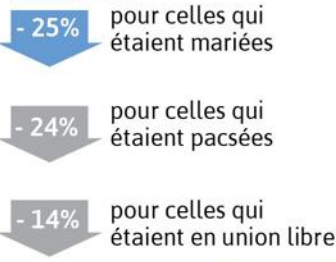
En 2015, 1,9 divorce pour 1000 habitants en France... et ailleurs ?



Le taux de séparation des couples



Le niveau de vie des femmes baisse plus après un divorce qu'après une rupture d'union libre



Source : Insee, portrait social de la France (novembre 2017), Eurostat.

VISACTU

Pension alimentaire : recouvrements en hausse

Les mauvais payeurs de pensions alimentaires ont du souci à se faire. Le taux de récupération de l'argent dû par les parents refusant de s'en acquitter a augmenté de 11 %, pour atteindre 62,3 %, selon les chiffres de l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA), cités par RTL. Le nombre de procédures actives de recouvrement a lui aussi progressé, de près de 7 %, soit 25 430 dossiers en cours. Cela représente six millions d'euros par mois en moyenne que l'agence doit récupérer par l'agence pour les reverser aux parents créanciers.

■ 30 à 40 % de pensions impayées

Cette agence a été créée sous le quinquennat de François Hollande pour simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires. Elle est active depuis le 1^{er} janvier 2017. Selon les dernières estimations, le taux de pensions alimentaires totalement ou partiellement impayées en France se situe dans une fourchette comprise entre 30 et 40 %. Les pensions alimentaires représentent près d'un cinquième des revenus des familles monoparentales.

Françoise Brié
Porte-parole de la Fédération nationale solidarité femmes



Photo DR

« L'intérêt de l'enfant n'est pas pris en compte »

« Je ne comprends pas l'intérêt de cette loi qui vise à changer l'existant. On a déjà dans la loi actuelle le principe de la résidence alternée, laissée à l'appréciation du juge. Un principe souvent appliqué dans l'intérêt de l'enfant. Or, dans cette proposition, on est face à des demandes sur les droits des pères qui ne prennent pas du tout en compte l'intérêt de l'enfant. Pour avoir une résidence alternée, il faut une harmonie dans le couple, il faut des conditions socio-économiques favorables : avoir deux appartements, habiter à côté... tout un tas de conditions qui ne sont pas données à tous les couples. On sait très bien qu'il y a des grandes inégalités dans le partage des tâches domestiques, et que majoritairement ce sont les femmes qui les assument. 25 % des femmes ont des ressources inférieures à celles de leurs conjoints. Avec cette loi, le montant de leur pension alimentaire va baisser, ou alors elle sera supprimée, en plus des allocations familiales qui devront être partagées. Commençons déjà par changer ce modèle de fonctionnement, par rétablir d'abord les autres égalités, avant de parler d'égalité à travers les enfants. Par ailleurs, l'équilibre des enfants jusqu'à trois ans risque d'être perturbé en déménageant une semaine sur l'autre, en plus des situations où les parents ne vont pas être forcément d'accord, en particulier dans les situations de violences. Dans la loi actuelle, on a déjà du mal à faire reconnaître ces violences. Ce texte est un danger. Une femme sur dix est victime de violences conjugales. Cette loi vient des lobbies masculinistes, même si je ne pense pas que tous ceux qui promeuvent cette loi soient masculinistes, mais la plupart d'entre eux souhaitent la résidence alternée obligatoire, pour des questions financières. »

Propos recueillis par Tamouna Dadiani

Chantal Clot-Grangeat
Psychologue thérapeute, vice-présidente du [CIRA]*



Photo DR

« La résidence alternée en première option »

« On propose la résidence alternée égalitaire en première option. C'est-à-dire qu'on ne l'impose pas mais qu'on souhaiterait – quand les parents passent devant le juge aux affaires familiales – que les juges, les avocats, attirent l'attention des parents qui se séparent sur le principe de coparentalité, inscrit dans la loi depuis 2002. Ça veut dire que les parents restent parents même après la séparation, que chacun a des responsabilités. Au CIRA, on s'appuie sur des recherches qui ont pu être menées depuis longtemps en Suède, et plus récemment en Belgique, au Canada, aux États-Unis ou en Espagne. On arrive à montrer que, statistiquement, la résidence alternée a de meilleurs effets pour les enfants que la résidence pleine. La résidence alternée est meilleure pour maintenir le lien, mais aussi sur le plan de la santé physique, psychique et – selon les travaux menés en France par mon époux [Michel Grangeat] – sur les résultats scolaires à partir du collège. Quand on a son enfant un week-end sur deux, on le voit pour des temps de loisirs : c'est bien, mais ça ne suffit pas pour tisser un lien du quotidien. Le conflit ne peut pas, en soi, empêcher une résidence alternée – on parle de conflits et pas de violences, qui relèvent de la justice que les parents soient séparés ou non. L'âge jeune de l'enfant, si le père était présent, ne pose pas de problème. La seule réserve qui tient, c'est la distance géographique. C'est-à-dire qu'on ne peut pas parler de résidence alternée si les parents séparés ne vivent pas dans une certaine proximité. Ça permet à l'enfant d'avoir une école et de ne pas faire deux heures de route tous les matins. »

Recueilli par Sylvain Moreau

(* Conseil international sur la résidence alternée

« Qu'on puisse dire que la garde alternée [...] soit quelque chose qui soit prioritairement regardé, pourquoi pas. Mais l'essentiel n'est pas là, l'essentiel est que le juge, après avoir regardé chaque situation familiale [...], prenne la décision qui est bonne pour l'intérêt de l'enfant. »

Richard Ferrand
Chef de file des députés LREM

10 %

C'est la proportion de cas dans lesquels les parents s'opposent sur la garde des enfants. Dans 80 % des cas, le choix de la résidence fait l'objet d'un consensus entre les ex-conjoints. Dans 9 % des cas, un des deux parents n'a fait aucune demande de garde.